

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001***

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13
Établissements humains

(Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	6
B. Direction exécutive et administration	8
C. Programme de travail	11
1. Un logement convenable pour tous	13
2. Développement urbain durable	18

* Le présent document contient le chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

Chapitre 13

Établissements humains

(Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 1998–2001)

Vue d'ensemble

- 13.1 Le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) pour l'exercice biennal 2000-2001 découle dans ses grandes lignes de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue à Istanbul en juin 1996. Les objectifs, les engagements et les principes qui doivent présider au développement durable des établissements humains sont définis dans le Programme pour l'habitat qui a été approuvé par l'Assemblée générale et qui comporte un plan d'action mondial. Le CNUEH est désigné dans le Programme pour l'habitat comme principal organisme chargé de l'exécution et à ce titre, un certain nombre de responsabilités lui ont été assignées. Comme il est souligné dans le plan à moyen terme tel que révisé (A/53/6/Rev.1), parmi les stratégies à mettre en oeuvre pour réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat, figurent la participation et la facilitation, le renforcement des capacités et le développement des institutions. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, une grande partie des activités du Centre auront trait à la préparation de la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit consacrer en 2001 (cinq ans après la Conférence d'Istanbul) à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat, d'où, pour l'essentiel, l'augmentation des ressources demandées.
- 13.2 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le CNUEH est passé par une importante phase d'évaluation et de revitalisation, conformément aux instructions données au Secrétaire général par l'Assemblée générale et la Commission des établissements humains. Dans sa résolution 52/190 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter une évaluation complète et approfondie du Centre des Nations Unies pour les établissements humains en vue de sa revitalisation et compte tenu de l'examen du mandat de la Commission des établissements humains, une évaluation à laquelle elle lui avait demandé de procéder au paragraphe 19 de sa résolution 51/177 du 16 décembre 1996. Le Secrétaire général a donc établi un rapport sur l'évaluation du Centre (A/53/512) en s'inspirant de plusieurs études, y compris d'une étude dite des quatre pays sur l'évaluation de l'organisation et de la gestion du Centre, ainsi que des recommandations précises du Groupe de travail sur l'environnement et les établissements humains concernant le renforcement du Centre. Dans son rapport, qui a été approuvé par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a indiqué que le Centre avait présenté plusieurs propositions de restructuration destinées à mieux centrer ses activités, qui étaient trop dispersées et manquaient de précision, et qu'il avait été convenu que les travaux du Centre seraient réorganisés en programmes.
- 13.3 Les propositions du CNUEH ont abouti à l'élaboration d'une vision d'ensemble qui a été présentée en novembre 1998 et qui prévoit de revitaliser Habitat en tant qu'organisme de la Ville, à savoir un organisme qui se ferait le porte-parole mondial de la ville et qui traiterait les questions relatives aux établissements humains dans le contexte d'un monde qui s'urbanise. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 est la première occasion d'exposer les changements fondamentaux qui seront mis en oeuvre par le Centre, y compris dans ses relations avec ses partenaires, pour faire de cette approche stratégique une réalité. Le projet de programme de travail, qui a été élaboré pendant la phase d'évaluation, répond à la nécessité de recentrer les activités sur un nombre limité d'objectifs bien définis tout en assurant la continuité voulue dans le cadre de l'orientation générale du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Comme indiqué dans le projet de programme de travail, le Centre lancera en 2000-2001 deux grandes campagnes mondiales qui constitueront des introductions aux deux grands thèmes du Programme pour l'habitat : un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains. Ces deux campagnes auront pour thème, l'une, des modes d'occupation du logement sûrs et l'autre la bonne gestion des affaires urbaines. Il a donc été proposé d'exécuter le programme de travail à travers deux sous-programmes : 1) un logement convenable pour tous et 2) le développement durable des établissements humains. En décembre 1998, le Comité des

représentants permanents a approuvé le choix des deux sous-programmes et souligné que ce choix découlait directement des travaux de l'équipe chargée de la revitalisation et de sa décision de recentrer la stratégie du Centre sur les deux thèmes en question. Le projet de programme de travail du Centre doit être examiné et approuvé par la Commission des établissements humains en mai 1999.

- 13.4 Compte tenu du rythme des débats depuis 1998, il n'a pas été possible de faire figurer les aspects de la restructuration et de la revitalisation du Centre ayant trait au programme dans les révisions au plan à moyen terme pour la période 1998-2001, présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.
- 13.5 Les principaux objectifs du programme seraient les suivants : promouvoir des formes d'occupation sûres dans le cadre d'une urbanisation rapide et aider les partenaires du Programme pour l'habitat à formuler et appliquer des politiques et des programmes en faveur de la sécurité d'occupation et de la fourniture de logements, d'une infrastructure de base et de services; promouvoir une bonne gestion des affaires publiques dans les municipalités et constituer un capital économique et civique dans le but d'améliorer l'environnement urbain et les conditions de vie des pauvres dans les villes.
- 13.6 Le montant des ressources demandé correspond à un accroissement net de 701 400 dollars, soit une augmentation de 5,5 % qui résulte a) de ressources supplémentaires demandées pour financer i) les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Istanbul+5), pour un total de 662 200 dollars, soit les ressources nécessaires au recrutement de personnel temporaire non affecté aux réunions, à savoir un administrateur de la classe P-5 et un agent recruté localement (252 200 dollars), à l'organisation de réunions préparatoires d'experts aux niveaux mondial et régional (320 000 dollars) et aux frais de voyage liés aux activités de préparation (90 000 dollars); et ii) de ressources supplémentaires nécessaires au titre de l'assistance temporaire (21 800 dollars) et du matériel (19 300 dollars); moins b) une réduction de 1 900 dollars au titre des postes.
- 13.7 Les fonds extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 89 704 900 dollars, représentent 86 % du montant total des ressources disponibles pour le programme. Le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2000-2001 doit être examiné à la dix-septième session de la Commission des établissements humains, en mai 1999, en vue de son approbation.
- 13.8 Le montant total des ressources pour l'exercice 2000-2001 se répartirait comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	8,1	-
B. Direction exécutive et administration	20,2	5,6
C. Programme de travail	71,7	94,4
Total	100,0	100,0

Tableau 13.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Organes directeurs	1 844,7	1 073,9	–	–	1 073,9	23,9	1 097,8
B. Direction exécutive et administration	2 175,0	2 639,2	46,3	1,7	2 685,5	265,3	2 950,8
C. Programme de travail	8 136,6	8 875,6	655,1	7,3	9 530,7	1 054,0	10 584,7
Total	12 156,3	12 588,7	701,4	5,5	13 290,1	1 343,2	14 633,3

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
	–	1 402,9	a) Services d'appui à :	
1 784,2	1 548,0		i) Des organismes des Nations Unies	1 850,0
			ii) Des activités extrabudgétaires	1 234,0
			b) Activités de fond :	
3 667,5	4 310,3		Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	5 949,6
5 729,0	5 655,2		Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	5 571,3
			c) Projets opérationnels :	
17 884,3	16 400,0		Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	15 100,0
45 000,0	90 000,0		PNUD et autres sources	60 000,0
Total	74 065,0	119 316,4		89 704,9
Total 1) et 2)	86 221,3	131 905,1		104 338,2

Tableau 13.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	9 750,2	10 359,0	(1,9)	–	10 357,1	1 126,8	11 483,9
Autres dépenses de personnel	1 622,1	1 227,4	274,0	22,3	1 501,4	44,3	1 545,7
Consultants et experts	333,4	403,4	320,0	79,3	723,4	78,3	801,7
Voyages	207,3	114,0	90,0	78,9	204,0	10,1	214,1
Services contractuels	70,5	80,8	–	–	80,8	15,2	96,0
Frais généraux de fonctionnement	139,3	167,2	–	–	167,2	23,9	191,1
Dépenses de représentation	21,9	5,4	–	–	5,4	1,0	6,4
Fournitures et accessoires	11,6	86,9	–	–	86,9	14,9	101,8
Mobilier et matériel	–	144,6	19,3	13,3	163,9	28,7	192,6
Total	12 156,3	12 588,7	701,4	5,5	13 290,1	1 343,2	14 633,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	19 388,1	21 276,4	Postes	14 896,7
	29,4	–	– Autres dépenses de personnel	–
	1 854,8	185,0	Consultants et experts	157,5
	2 052,0	250,0	Voyages	177,6
	1 396,8	312,0	Services contractuels	327,7
	3 213,3	1 746,0	Frais généraux de fonctionnement	1 618,5
	202,2	213,0	Fournitures et accessoires	196,5
	479,2	50,0	Mobilier et matériel	–
	5 074,4	–	– Subventions et contributions	–
	40 374,8	95 284,0	Dépenses diverses	72 330,4
Total	74 065,0	119 316,4		89 704,9
Total 1) et 2)	86 221,3	131 905,1		104 338,2

Tableau 13.3

Postes nécessaires
Unité administrative : Centre des Nations Unies pour les établissements humains

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	–	1	–
D-2	1	1	–	–	2	1	3	2
D-1	3	3	–	–	7	6	10	9
P-5	6	6	–	–	15	15	21	21
P-4/3	26	26	–	–	35	21	61	47
P-2/1	5	5	–	–	15	12	20	17
Total	42	42	–	–	75	55	117	97
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
Total	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	22	22	–	–	81	47	103	69
Total	22	22	–	–	81	47	103	69
Total général	66	66	–	–	156	102	222	168

A. Organes directeurs

Tableau 13.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	1 568,4	1 049,4	–	–	1 049,4	20,3	1 069,7
Consultants et experts	51,9	–	–	–	–	–	–
Voyages	100,2	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	94,9	19,1	–	–	19,1	2,6	21,7
Dépenses de représentation	21,9	5,4	–	–	5,4	1,0	6,4
Fournitures et accessoires	7,4	–	–	–	–	–	–
Total	1 844,7	1 073,9	–	–	1 073,9	23,9	1 097,8

- 13.9 La Commission des établissements humains, composée de 58 membres, fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Elle se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire de huit jours, en principe au siège du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, à Nairobi. Au cours de ses sessions ordinaires, la Commission examine le programme de travail et les produits du Centre, y compris ses activités opérationnelles. Y participent les représentants des États Membres et des

observateurs. À la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), il a été décidé d'associer au processus d'autres partenaires – représentants d'organisations non gouvernementales, d'autorités locales et du secteur privé – jouant un rôle essentiel dans le développement des établissements humains. Le nombre d'observateurs participant aux sessions de la Commission a donc augmenté depuis la seizième session.

- 13.10 Dans sa résolution 53/180 du 15 décembre 1998, l'Assemblée générale a décidé de tenir en juin 2001 pendant trois jours ouvrables la session extraordinaire qu'elle consacrerait à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence Habitat II. Par la même résolution, l'Assemblée a décidé que la Commission des établissements humains, qui devrait normalement, à ses dix-septième et dix-huitième sessions, se concentrer sur le suivi de l'application du Programme pour l'habitat et l'évaluation de son impact, exercerait les fonctions de comité préparatoire de la session extraordinaire et qu'en outre les séances de la Commission, lorsqu'elle siégerait en tant que comité préparatoire, seraient ouvertes à la pleine participation de tous les États. L'Assemblée a invité la Commission des établissements humains, siégeant en qualité de comité préparatoire, à se réunir pendant deux jours ouvrables immédiatement après sa dix-septième session, notamment pour élire les membres de son bureau, adopter son règlement intérieur et examiner l'organisation des travaux de sa première session de fond, qui doit se tenir à Nairobi pendant cinq jours ouvrables en mai 2000, et à examiner, à sa première session de fond, les modalités, la durée, la date et l'ordre du jour de sa deuxième session de fond, qui se tiendra en 2001. Les ressources nécessaires à la tenue de la réunion de la Commission en qualité de comité préparatoire de la session extraordinaire figurent au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

- 13.11 Le montant demandé (1 049 400 dollars, inchangé) doit permettre de financer le personnel temporaire affecté aux réunions (1 043 600 dollars) et les heures supplémentaires (5 800 dollars) nécessaires pour assurer le service de la dix-huitième session de la Commission.

Frais généraux de fonctionnement et dépenses de représentation

- 13.12 Le montant prévu s'élève à 24 500 dollars (montant inchangé) et se répartit de la façon suivante : 9 700 dollars pour la location et l'entretien du matériel, 5 400 dollars de dépenses de représentation, 6 400 dollars pour le fret et les dépenses connexes et 3 000 dollars au titre des services divers.

B. Direction exécutive et administration

Tableau 13.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 041,9	2 214,5	106,5	4,8	2 321,0	237,3	2 558,3
Autres dépenses de personnel	53,7	13,9	185,9	–	199,8	11,7	211,5
Consultants et experts	–	90,1	(90,1)	(100,0)	–	–	–
Voyages	30,8	32,1	–	–	32,1	1,6	33,7
Services contractuels	–	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	44,4	57,1	6,4	11,2	63,5	5,3	68,8
Fournitures et accessoires	4,2	86,9	(59,4)	(68,3)	27,5	3,7	31,2
Mobilier et matériel	–	144,6	(103,0)	(71,2)	41,6	5,7	47,3
Total	2 175,0	2 639,2	46,3	1,7	2 685,5	265,3	2 950,8

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	1 402,9	i) Des organismes des Nations Unies	1 850,0
	1 784,2	1 548,0	ii) Des activités extrabudgétaires	1 234,0
			b) Activités de fond :	
	288,2	1 903,4	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	1 938,5
	185,6	314,7	Centre des Nations Unies des établissements humains (Habitat)	–
Total	2 258,0	4 854,3		5 022,5
Total 1) et 2)	4 433,0	7 493,5		7 973,3

Tableau 13.6

Postes nécessaires
Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	–	1	–
D-2	1	–	–	–	2	–	3	–
D-1	–	–	–	–	2	–	2	–
P-5	1	2	–	–	–	–	1	2
P-4/3	4	4	–	–	3	3	7	7
P-2/1	–	1	–	–	–	1	–	2
Total	7	8	–	–	8	4	15	12
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
Total	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	5	5	–	–	12	21	17	26
Total	5	5	–	–	12	21	17	26
Total général	14	15	–	–	20	25	34	40

- 13.13 Le programme intitulé Direction exécutive et administration comporte le Bureau du Directeur exécutif et le Bureau de liaison à New York. Le Bureau du Directeur exécutif est chargé de déterminer la direction, la supervision et l'administration générales du Centre dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Au nombre des fonctions du Bureau de liaison à New York figurent la participation aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'à des réunions d'autres organes intergouvernementaux, la liaison avec les missions permanentes à New York et la fourniture d'informations à tous ceux qui prennent part à des activités liées aux établissements humains, y compris les organisations non gouvernementales.

Produits

- 13.14 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :

Service des organes d'experts et des organes intergouvernementaux

- Services fonctionnels. Dix-huitième session de la Commission des établissements humains;
- Documents de conférence. Rapports présentés à la dix-huitième session de la Commission sur les activités et sur le programme de travail du Centre et rapports présentés à huit réunions du Comité des représentants permanents, conformément à ce qui a été demandé.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

- 13.15 Le montant nécessaire pour financer les postes figurant au tableau 13.7 est estimé à 2 321 000 dollars. L'accroissement de 106 500 dollars est le résultat net du transfert d'un poste D-2 au sous-programme 1 et

du redéploiement d'un poste P-2 du programme de travail au Bureau du Directeur exécutif et d'un poste P-5 au Bureau de liaison à New York.

Autres dépenses de personnel

- 13.16 Le montant de 199 800 dollars, qui correspond à une augmentation de 185 900 dollars, serait nécessaire pour couvrir tous les besoins du Centre en personnel temporaire destiné à remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et pour financer le personnel supplémentaire qui doit être engagé pendant les périodes de pointe. L'augmentation de 185 900 dollars se répartit entre un transfert de 164 100 dollars du programme de travail à la Direction exécutive et à l'administration et une augmentation nette des ressources de 21 800 dollars. La gestion centralisée du personnel temporaire permettra d'utiliser plus efficacement les ressources.

Voyages

- 13.17 Un montant de 32 100 dollars (montant inchangé) serait nécessaire pour couvrir les frais de voyage du Directeur exécutif et du personnel de son bureau, qui devront participer à des travaux de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC et effectuer des visites auprès de diverses institutions dans les différentes régions couvertes par les programmes du Centre, notamment comme suite à la conférence Habitat II.

Frais généraux de fonctionnement

- 13.18 Un montant estimé à 63 500 dollars et correspondant à une augmentation de 6 400 dollars est prévu au titre des frais de communication du Bureau du Directeur exécutif à Nairobi (16 600 dollars) et du Bureau de liaison à New York (46 900 dollars). L'augmentation de 6 400 dollars est due à des besoins accrus en matière de communication au Bureau de liaison de New York.

Fournitures et accessoires

- 13.19 Le montant demandé (27 500 dollars), qui fait apparaître une diminution de 59 400 dollars, est destiné à couvrir les frais de fournitures et accessoires du Bureau du Directeur exécutif (16 600 dollars) et du Bureau de liaison à New York (10 900 dollars). Il est proposé de transférer le montant de 59 400 dollars au programme de travail.

Mobilier et matériel

- 13.20 Le montant de 41 600 dollars, correspondant à une diminution de 103 000 dollars, serait nécessaire pour financer le remplacement et l'entretien du matériel informatique à Nairobi (27 200 dollars) et à New York (14 400 dollars). Six ordinateurs et imprimantes devenus obsolètes, à Nairobi, et quatre ordinateurs et imprimantes à New York seraient remplacés. Il est proposé d'affecter au programme de travail le montant correspondant à la baisse de 103 000 dollars.

C. Programme de travail

Tableau 13.7

Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Sous-programme ^a	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Un logement convenable pour tous	–	4 748,8	115,5	2,4	4 864,3	559,0	5 423,3
2. Développement urbain durable	–	4 126,8	539,6	13,0	4 666,4	495,0	5 161,4
Total	8 136,6^b	8 875,6	655,1	7,3	9 530,7	1 054,0	10 584,7

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	3 667,5	2 406,9	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	4 011,1
	5 543,4	5 655,2	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	5 571,3
			c) Projets opérationnels :	
	17 596,1	16 400,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	15 100,0
	45 000,0	90 000,0	PNUD et autres sources	60 000,0
Total	71 807,0	114 462,1		84 682,4
Total 1) et 2)	79 943,6	123 337,7		95 267,1

^a Les sous-programmes 1 et 2 englobent respectivement les anciens sous-programmes suivants : Évaluation, observation et information, et Environnement et équipements.

^b En raison de la réorganisation de la structure des sous-programmes, les dépenses ne sont pas ventilées par sous-programme.

Tableau 13.8

Postes nécessaires
Programme : Établissements humains

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	–	1	–	–	–	1	–	2
D-1	3	3	–	–	5	6	8	9
P-5	5	4	–	–	15	15	20	19
P-4/3	22	22	–	–	32	18	54	40
P-2/1	5	4	–	–	15	11	20	15
Total	35	34	–	–	67	51	102	85
Autres catégories								
Agents locaux	17	17	–	–	69	26	86	43
Total	17	17	–	–	69	26	86	43
Total général	52	51	–	–	136	77	188	128

- 13.21 Le programme de travail vise particulièrement à : a) organiser des campagnes mondiales portant sur les deux grands thèmes du Programme pour l'habitat à savoir i) la sécurité en matière d'occupation et ii) l'administration des villes; b) sensibiliser l'opinion publique aux thèmes du Programme pour l'habitat relatifs à l'urbanisation, à l'importance des questions faisant l'objet de campagnes mondiales et au rôle des partenariats stratégiques; c) continuer de renforcer la capacité des pays à appliquer le Programme pour l'habitat compte tenu des priorités et des plans d'action nationaux, par le biais d'activités opérationnelles et normatives; d) suivre et évaluer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat aux niveaux mondial, régional, national et local; e) faciliter l'instauration et le renforcement de partenariats stratégiques et opérationnels entre les autorités locales, les organisations non gouvernementales, les associations communautaires, le secteur privé et les autres partenaires de la société civile; f) fournir des services à la Commission des établissements humains pour lui permettre de remplir son rôle en tant que : i) organe de coordination et de suivi au niveau mondial de l'application du Programme pour l'habitat et ii) comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de la session extraordinaire en 2001; g) renforcer les capacités d'évaluation interne des activités de fond du Centre.
- 13.22 Dans le cadre du processus de revitalisation du Centre, il est proposé de réduire de quatre à deux le nombre de sous-programmes. Deux sous-programmes, à savoir le sous-programme 1, Un logement convenable pour tous, et le sous-programme 2, Développement urbain durable, sont créés. Le sous-programme Un logement convenable pour tous englobera les sous-programmes 1 et 4 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, à savoir, Logement et services sociaux et Évaluation, observation et information. Le nouveau sous-programme 2, Développement urbain durable englobera les sous-programmes 2 et 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, à savoir, respectivement, Gestion de l'habitat urbain, et Environnement et équipements.
- 13.23 Les ressources indiquées au titre du sous-programme Un logement convenable pour tous pour l'exercice biennal 1998-1999 correspondent aux ressources allouées aux sous-programmes 1 et 4 du budget-programme de 1998-1999, respectivement, Logement et services sociaux et Évaluation, observation et information. Les ressources indiquées au titre du sous-programme Développement urbain durable pour 1998-1999 correspondent aux ressources allouées aux sous-programmes 2 et 3 du budget-programme 1998-1999, à savoir Gestion de l'habitat urbain et Environnement et équipements.

Réalisations escomptées

- 13.24 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Centre s'efforcera de : a) mieux faire prendre conscience, au niveau mondial, du rôle fondamental de la sécurité en matière d'occupation pour ce qui est de la fourniture de logements, d'équipements et de services adéquats dans les établissements humains qui connaissent une urbanisation rapide; b) mieux faire prendre conscience, au niveau mondial, de l'importance d'une bonne gestion des villes aux fins d'un développement social, économique et environnemental durables; c) obtenir des gouvernements, aux niveaux national et local, et de leurs partenaires de la société civile, l'engagement d'orienter les investissements publics et privés vers la fourniture de logements, d'équipements et de services adéquats; d) obtenir des autorités locales l'engagement de mieux planifier et gérer le développement urbain durable et de renforcer leurs capacités dans ce domaine; et e) accroître la capacité de l'Organisation des Nations Unies, des gouvernements, aux niveaux national et local, et de leurs partenaires, d'évaluer et de suivre la situation et l'évolution des conditions de vie en ville dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Un logement convenable pour tous	51,2	48,8
2. Développement urbain durable	48,8	51,2
Total	100,0	100,0

**Sous-programme 1
Un logement convenable pour tous**

Tableau 13.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses^b</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	–	4 236,3	204,3	4,8	4 440,6	491,6	4 932,2
Autres dépenses de personnel	–	164,1	(164,1)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	–	156,9	44,3	28,2	201,2	31,4	232,6
Voyages	–	42,4	–	–	42,4	2,1	44,5
Services contractuels	–	80,8	(40,5)	(50,1)	40,3	7,6	47,9
Frais généraux de fonctionnement	–	68,3	(26,0)	(38,0)	42,3	8,0	50,3
Fournitures et accessoires	–	–	29,7	–	29,7	5,6	35,3
Mobilier et matériel	–	–	67,8	–	67,8	12,7	80,5
Total	–	4 748,8	115,5	2,4	4 864,3	559,0	5 423,3

2) Fonds extrabudgétaires

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>		<i>2000-2001 Montant estimatif</i>
			a) Services d'appui à :		
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies		–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires		–

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			b) Activités de fond :	
	–	1 171,3	Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains	1 756,0
	–	2 720,0	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	2 714,2
			c) Projets opérationnels :	
	–	8 055,0	Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains	7 000,0
	–	44 000,0	PNUD et autres sources	
			Divers	30 000,0
Total	–	55 946,3		41 470,2
Total 1) et 2)	–	60 695,1		46 893,5

^a Englobe l’ancien sous-programme Évaluation, observation et information.

^b Les dépenses ne sont pas ventilées en raison de la réorganisation de la structure des sous-programmes.

Tableau 13.10

Postes nécessaires^a

Programme : Un logement convenable pour tous

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	–	1	–	–	–	–	–	1
D-1	2	2	–	–	3	2	5	4
P-5	2	2	–	–	10	8	12	10
P-4/3	11	11	–	–	14	10	25	21
P-2/1	3	3	–	–	6	5	9	8
Total	18	19	–	–	33	25	51	44
Autres catégories								
Agents locaux	9	8	–	–	36	13	45	21
Total	9	8	–	–	36	13	45	21
Total général	27	27	–	–	69	38	96	65

^a Englobe l’ancien sous-programme Évaluation, observation et information.

13.25 Plus d’un milliard de personnes vivant dans des zones urbaines et rurales pauvres sont privées de logements et de services sociaux convenables. Dans le cadre du Programme pour l’habitat, les gouvernements ont réaffirmé qu’ils étaient résolus à assurer progressivement la pleine réalisation du droit à un logement convenable et à prendre des mesures pour améliorer durablement et de manière équitable les conditions de vie et de travail, tout en reconnaissant leurs obligations de protéger et d’améliorer les logements et les quartiers. Toutefois, en dépit des engagements pris, la situation des pauvres ne s’est guère améliorée sur le plan des logements, des services et de l’intégration sociale. Au nom de l’Organisation des Nations Unies, le Centre, en collaboration avec ses partenaires, va lancer une campagne mondiale en faveur de la sécurité en matière d’occupation, aspect fondamental du processus visant à favoriser l’intégration progressive des pauvres des zones urbaines dans la société et la réalisation de leur droit au logement.

- 13.26 Dans le cadre de la campagne, le Centre mettra en place divers mécanismes, tant normatifs qu'opérationnels, qui permettront d'accroître encore les avantages liés à la sécurité en matière d'occupation. Le premier groupe de politiques et d'activités mettra l'accent sur la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des marchés fonciers. Il s'agira notamment d'adopter des instruments visant à promouvoir la sécurité en matière d'occupation, y compris des directives législatives et des aspects plus techniques comme l'établissement de cadastre en zone urbaine, l'enregistrement des titres et les systèmes de tenue des archives. Le deuxième groupe de politiques et d'activités sera axé sur l'amélioration des conditions de logement par le biais du renforcement des capacités des autorités locales de collaborer avec les associations communautaires et de la mobilisation d'aides financières et de microcrédits pour le logement. On mettra aussi l'accent sur des questions comme les techniques et matériaux de construction, en particulier ceux qui contribuent à améliorer le rendement énergétique. Le troisième groupe d'activités, lié plus directement au second sous-programme, traitera de l'accès aux équipements et aux services urbains, en particulier à l'eau potable.
- 13.27 Dans le cadre de la campagne, on mettra l'accent sur l'instauration de partenariats stratégiques et opérationnels entre les organismes publics à tous les niveaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les associations communautaires. Le Centre prêtera un appui ciblé à ses partenaires afin de les aider à élaborer et à appliquer des politiques qui tiennent compte des sexospécificités et visent à améliorer la sécurité en matière d'occupation et l'accès des pauvres des zones urbaines à un logement convenable et à des équipements et services adéquats. On s'efforcera en particulier par le biais de la création de capacités, du renforcement des institutions et de l'instauration de partenariats stratégiques entre les autorités locales, le secteur privé et les associations communautaires, à s'inspirer des initiatives les plus réussies entreprises dans un grand nombre de pays pour améliorer les taudis et les colonies de squatters dans les villes. Il faudra étudier, en tenant compte des sexospécificités, les cadres législatifs et administratifs en vigueur dans le contexte de la réforme des politiques urbaines en vue d'appuyer l'instauration de partenariats visant à offrir aux pauvres des zones urbaines et rurales des terres, des logements, des équipements et des services adéquats. Le sous-programme comportera un mécanisme intégré d'évaluation interne.
- 13.28 Dans le cadre de son évaluation des progrès accomplis dans l'application du Programme pour l'habitat et des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001, le Centre étudiera également les tendances et la situation en matière de logement aux niveaux mondial et national. À cet effet, il devra renforcer ses capacités d'évaluation et de suivi et en améliorer l'efficacité. On se fondera systématiquement sur la collecte, l'analyse et la diffusion d'indicateurs, de statistiques, de meilleures pratiques et de points de repère concernant la sécurité en matière d'occupation aux fins de l'élaboration des politiques et de l'établissement de priorités concernant le renforcement des capacités.

Produits

- 13.29 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on exécutera les produits suivants :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Documentation à l'intention des organes délibérants. a) rapports à la Commission des établissements humains à sa dix-huitième session : i) rapport sur le thème «Sécurité en matière d'occupation», ii) rapport d'évaluation sur les résultats obtenus dans le cadre du sous-programme; b) rapport à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Istanbul+5) sur le suivi et l'évaluation de l'application du Programme pour l'Habitat en ce qui concerne le thème «Un logement convenable pour tous»;
 - ii) Réunions de groupes spéciaux d'experts. a) Une réunion de groupe d'experts sur le lancement d'une campagne mondiale sur le thème de la sécurité en matière d'occupation; b) une réunion de groupe d'experts sur les politiques et bonnes pratiques concernant la sécurité en matière d'occupation;
 - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) Publications en série. Troisième Rapport mondial sur les établissements humains : le logement et les sans-abri; quatre numéros de *Habitat Debate*;
 - ii) Publications isolées. Catalogue et recueil de bonnes pratiques concernant la sécurité en matière d'occupation; directives sur les systèmes de documentation foncière au niveau des villes à l'intention des autorités locales; directives et manuels concernant l'instauration de partenariats visant à améliorer le logement, les équipements et les services dans les établissements humains à faible revenu;
 - iii) Communiqués de presse. Communiqués de presse sur les thèmes suivants : la sécurité en matière d'occupation, la Journée mondiale de l'eau et la Journée mondiale de l'habitat;
 - iv) Supports techniques. Mise à jour et renforcement des bases de données sur les indicateurs en matière de logement et les meilleures pratiques et politiques concernant le logement, la terre et les équipements;
 - v) Autres activités. Conclusion d'accords avec les autorités locales et les organismes partenaires en vue de promouvoir la sécurité en matière d'occupation; conclusion d'accords avec les autorités locales et les organismes partenaires en vue d'appliquer la législation concernant la sécurité en matière d'occupation et le droit au logement; élaboration de pochettes d'information modulaires sur la sécurité en matière d'occupation; services d'échange de l'information et de coordination au niveau mondial à l'intention des observatoires régionaux, internationaux et locaux de la vie urbaine en vue d'analyser la situation et les tendances concernant le logement, les équipements et les terres.
- c) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- Services consultatifs. Missions consultatives sur la sécurité en matière d'occupation, le logement, les équipements et les services (à la demande des gouvernements); séries d'activités de renforcement des capacités en collaboration avec les autorités locales (ateliers et séminaires); consultations sur la sécurité en matière d'occupation; huit projets sur le terrain visant à améliorer la sécurité en matière d'occupation ainsi que l'accès au logement, aux équipements et aux services dans les établissements humains à faible revenu.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 13.30 Les ressources prévues (4 440 600 dollars), en augmentation de 204 300 dollars, permettront de financer les postes figurant au tableau 13.11 ci-dessus. Cette augmentation est le résultat net des transferts suivants : a) un poste d'agent local transféré de ce sous-programme au sous-programme 2 Développement urbain durable; b) un poste D-2 transféré du programme Direction exécutive et administration à ce sous-programme. En conséquence, les deux sous-programmes seront dirigés par des fonctionnaires de la classe D-2. Les transferts sont proposés dans le cadre de la restructuration du programme.

Autres dépenses de personnel

- 13.31 Il est proposé de transférer un montant de 164 100 dollars au programme Direction exécutive et administration, comme indiqué au paragraphe 13.16.

Consultants et experts

- 13.32 Les ressources prévues (201 200 dollars), en augmentation de 44 300 dollars, sont destinées à couvrir les dépenses ci-après :
- a) Un montant de 154 300 dollars, en augmentation de 44 300 dollars, doit permettre de financer les services spécialisés dont le Centre ne dispose pas aux fins de l'élaboration des produits suivants : rapport sur la sécurité en matière d'occupation; directives concernant les systèmes de documentation foncière au niveau des villes et les partenariats visant à améliorer les équipements et les services de

logement; troisième Rapport mondial sur les établissements humains : logement et sans-abri; accords avec les autorités locales et les organismes partenaires visant à promouvoir la sécurité en matière d'occupation et à appliquer la législation concernant la sécurité en matière d'application et le droit au logement; rapport sur les meilleures pratiques et politiques en matière de logement et mise à jour et renforcement des bases de données concernant les indicateurs relatifs au logement. L'augmentation de 44 300 dollars est due au transfert de ressources du programme Direction exécutive et administration au programme de travail;

- b) Le montant de 46 900 dollars, inchangé, doit permettre d'organiser deux réunions de groupe d'experts sur le lancement d'une campagne mondiale en faveur de la sécurité en matière d'occupation et sur les politiques et bonnes pratiques de sécurité en matière d'occupation.

Voyages

- 13.33 Le montant de 42 400 dollars, inchangé, doit permettre de couvrir les frais de participation aux réunions organisées par les organismes des Nations Unies, les autorités gouvernementales, les organisations intergouvernementales, les établissements de recherche, les organisations non gouvernementales et autres parties prenantes.

Services contractuels

- 13.34 Le montant de 40 300 dollars, qui accuse une diminution de 40 500 dollars, doit permettre de couvrir les frais d'impression de quatre numéros de *Habitat Debate* (19 000 dollars), des directives et manuels concernant le renforcement des capacités aux fins de l'instauration de partenariats visant à améliorer le logement, les équipements et les services dans les établissements humains à faible revenu (8 700 dollars), du troisième Rapport mondial sur les établissements humains : logement et sans-abri (12 600 dollars). Un montant de 40 500 dollars sera transféré au sous-programme 2 Développement urbain durable. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, un montant de 80 800 dollars a été alloué au sous-programme 4 Évaluation, observation et information. Il est proposé de répartir ce montant entre les deux nouveaux sous-programmes.

Frais généraux de fonctionnement

- 13.35 Un montant de 42 300 dollars, qui accuse une diminution de 26 000 dollars, doit permettre de couvrir les frais de communication. Un montant de 26 000 dollars sera transféré comme suit : 19 600 dollars seront transférés de ce sous-programme au sous-programme 2 et 6 400 dollars seront transférés au programme Direction exécutive et administration. À la suite de ces transferts, chaque sous-programme disposera d'un montant de 42 300 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement pour l'exercice biennal 2000-2001.

Fournitures et accessoires

- 13.36 Un montant de 29 700 dollars, en augmentation, doit permettre l'achat d'articles de papeterie et de fournitures. Cette augmentation est due au transfert de ressources du programme Direction exécutive et administration.

Mobilier et matériel

- 13.37 Un montant de 67 800 dollars, en augmentation, doit permettre de remplacer 15 ordinateurs et imprimantes vétustes et d'assurer l'entretien du matériel. L'augmentation est due au transfert proposé de ressources du programme Direction exécutive et administration, auquel il est fait référence au paragraphe 13.20.

**Sous-programme 2
Développement urbain durable**

Tableau 13.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

- 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses ^a	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	–	3 908,2	(312,7)	(8,0)	3 595,5	397,9	3 993,4
Autres dépenses de personnel	–	–	252,2	–	252,2	12,3	264,5
Consultants et experts	–	156,4	365,8	233,8	522,2	46,9	569,1
Voyages	–	39,5	90,0	227,8	129,5	6,4	135,9
Services contractuels	–	–	40,5	–	40,5	7,6	48,1
Frais généraux de fonctionnement	–	22,7	19,6	86,3	42,3	8,0	50,3
Fournitures et accessoires	–	–	29,7	–	29,7	5,6	35,3
Mobilier et matériel	–	–	54,5	–	54,5	10,3	64,8
Total	–	4 126,8	539,6	13,0	4 666,4	495,0	5 161,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			b) Activités de fond :	
	–	1 235,6	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	2 255,1
	–	2 935,2	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	2 857,1
			c) Projets opérationnels :	
	–	8 345,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	8 100,0
			PNUD et autres sources	
	–	46 000,0	Autres sources	30 000,0
Total	–	58 515,8		43 212,2
Total 1) et 2)	–	62 642,6		48 373,6

^a Y compris Environnement et équipements.

^b Ventilation non disponible en raison de la restructuration.

Tableau 13.12

Postes nécessaires
Programme : Développement urbain durable^a

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	–	–	–	–	–	1	–	1
D-1	1	1	–	–	2	4	3	5
P-5	3	2	–	–	5	7	8	9
P-4/3	11	11	–	–	18	8	29	19
P-2/1	2	1	–	–	9	6	11	7
Total	17	15	–	–	34	26	51	41
Autres catégories								
Agents locaux	8	9	–	–	33	13	41	22
Total	8	9	–	–	33	13	41	22
Total général	25	24	–	–	67	39	92	63

^a Y compris Environnement et équipements.

- 13.38 Un monde de plus en plus urbanisé signifie que le développement durable des villes sera largement subordonné à la capacité de gestion des municipalités et à la participation active des différents partenaires au sein de la société civile. Nombre d'agglomérations voient croître la pauvreté et l'exclusion économique et sociale des pauvres, en particulier des femmes, et voient s'instaurer des pratiques non viables d'un point de vue écologique. Comme il a été souligné dans le Programme pour l'habitat, les politiques et programmes de développement des établissements humains exigent des institutions locales fortes, ouvertes et transparentes travaillant en partenariat avec toutes les parties intéressées. La bonne gestion des affaires urbaines, que l'on peut mesurer à la manière dont la population, ses représentants et ses agents, reconnaissent et traitent les grands problèmes sociaux, économiques et écologiques, a tout à gagner d'une planification stratégique à laquelle participent tous les intéressés, d'une gestion fondée sur la participation et de la promotion du sens civique. Une bonne gestion devrait se traduire par plus d'efficacité économique, une plus grande équité sociale et une plus grande sensibilité au problème des femmes, un souci général de viabilité et, en dernière analyse, de meilleures conditions de vie. Les activités entrant dans le cadre du sous-programme 2 se rattachent au thème du Programme pour l'habitat intitulé «Le développement d'établissements humains viables dans un monde de plus en plus urbanisé».
- 13.39 Prenant comme point de départ la campagne mondiale sur la gestion des villes, le sous-programme visera à promouvoir la bonne gestion du développement urbain en organisant des modules de travail qui permettront de relier entre elles les activités normatives et les activités opérationnelles à tous les niveaux. Au sein de ces modules, les travaux seront axés sur des questions stratégiques comme par exemple la gestion urbaine, l'environnement urbain, la sécurité dans les villes et la gestion des catastrophes. Le renforcement des capacités sera essentiel à la constitution de partenariats stratégiques spécifiques, à tous les niveaux d'intervention : la communauté, le quartier, la ville et les niveaux sous-national, national, régional et mondial. Le sous-programme visera à faire en sorte qu'un consensus se dégage dans les villes en faveur de priorités de développement socioéconomique et de stratégies de financement de l'investissement urbain. Il visera aussi à promouvoir activement la mise en place de cadres juridiques internationaux et l'adoption de réformes et de dispositions législatives propres à favoriser une bonne gestion des affaires urbaines. Les travaux de mise en oeuvre de ce sous-programme comporteront la défense des droits des femmes, l'élaboration de directives et d'outils génériques, des activités stratégiques à effet catalyseur, des projets opérationnels, la constitution

de réseaux, des activités de sensibilisation et un suivi et une évaluation. Le sous-programme comportera un processus intégré d'évaluation interne.

- 13.40 S'agissant du suivi de la situation et des tendances mondiales et de l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Programme pour l'habitat, on insistera davantage encore sur l'importance et l'efficacité des capacités de suivi et d'évaluation du Centre, notamment dans la perspective de la préparation de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en 2001 à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat. Outre le renforcement des moyens dont dispose lui-même le Centre, un appui sera apporté à ses partenaires dans les domaines de la collecte, de l'analyse et de la diffusion systématiques des indicateurs urbains, des données statistiques, des meilleures pratiques, des bonnes mesures et des plans d'action à caractère exemplaire visant à un développement urbain durable. Les enseignements qui seront tirés de ces activités serviront à mettre au point des options et des recommandations quant aux mesures à prendre et à définir des priorités en matière de renforcement des capacités au service d'un développement urbain durable.
- 13.41 Le sous-programme comprend des activités de préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Au cours de cette session, qui se tiendra en 2001, l'Assemblée générale examinera les progrès qui auront été réalisés aux niveaux national et local et jugera de l'intérêt des mécanismes qui ont été mis en place au niveau national pour coordonner et appuyer les différentes activités entreprises par les administrations nationales et locales en coopération avec des partenaires de la société civile. Dans sa résolution 51/77, l'Assemblée générale a réitéré son appel à l'action au niveau national. Au cours de sa session extraordinaire, l'Assemblée générale réfléchira aux moyens par lesquels l'exécution des programmes aux niveaux national et local pourrait être encore favorisée et renforcée. À cette fin, il faudra non seulement évaluer l'efficacité des mécanismes de coordination, d'appui et d'exécution, mais aussi prendre en considération l'expérience acquise en matière d'analyse et de diffusion des meilleures pratiques et des activités de renforcement des capacités au niveau des administrations locales. Tirant des enseignements de l'exécution du programme Action 21, qui s'est faite dans le cadre d'initiatives locales, l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire, réfléchira aussi à la possibilité d'appliquer le Programme pour l'habitat au moyen d'action au niveau local et fera des recommandations concernant les orientations à adopter à cet égard.
- 13.42 À sa session extraordinaire, l'Assemblée s'attachera en particulier à examiner les contraintes qui pèsent sur l'exécution des plans nationaux d'action, qu'il s'agisse de contraintes juridiques, administratives ou financières ou de contraintes relatives aux ressources humaines. Le secrétariat de la Commission réalisera, à l'aide des rapports d'activité des gouvernements et de ses propres sources de renseignements, une analyse mondiale des réalisations et des contraintes, dont l'Assemblée générale se servira pour cet examen. Cette analyse devrait également permettre à l'Assemblée de récapituler les enseignements à tirer de l'expérience et de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre.
- 13.43 La préparation de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme pour l'habitat s'effectuera aux niveaux local, national, régional et mondial. Aux niveaux local, national et régional, on perfectionnera les dispositions qui avaient été prises pour préparer la Conférence Habitat II et qui s'étaient avérées efficaces et on les adaptera aux besoins de la session extraordinaire, en mettant plus particulièrement l'accent sur la participation des autorités locales et des autres partenaires de la société civile et sur la contribution qu'ils pourraient apporter.

Produits

- 13.44 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Service des organes d'experts et des organes intergouvernementaux (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Documents de conférence. a) rapports soumis à la dix-huitième session de la Commission des établissements humains : rapport sur un thème spécial – la gestion des affaires urbaines – et rapport d'évaluation sur l'exécution du sous-programme; b) rapport présenté à l'Assemblée

générale à sa session extraordinaire (Istanbul + 5) sur le suivi et l'évaluation de l'application du Programme pour l'habitat, sur le thème du développement humain durable; rapport sur la situation des villes dans le monde – 2001 (*Global State of the World Cities, 2001*); rapport sur les progrès généraux réalisés dans l'application du Programme pour l'habitat; rapport sur la contribution de tous les partenaires et sur les mesures prises par le système des Nations Unies en vue d'appliquer le Programme pour l'habitat; rapport sur les mécanismes de suivi de l'application du Programme pour l'habitat et sur les ressources nouvelles et additionnelles nécessaires à son exécution;

- ii) Réunions de groupes spéciaux d'experts. a) deux réunions d'experts sur la campagne mondiale en faveur de la bonne gestion des affaires urbaines et sur les politiques et les bonnes pratiques en la matière; b) une réunion mondiale de haut niveau et cinq réunions régionales des partenaires du Centre sur la suite donnée aux conclusions de la Conférence Habitat II; un forum sur l'environnement urbain; un forum international sur la pauvreté dans les villes;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Publications périodiques. Quatre numéros des *Débats d'Habitat*;
 - ii) Publications non périodiques. Un catalogue de mesures et un recueil des éléments de la bonne gestion des affaires urbaines; un rapport sur les normes et les références en matière de bonne gestion des affaires urbaines; une série de manuels sur le renforcement des structures et des institutions locales intervenant dans la gestion des villes; un rapport d'auto-évaluation interne; des modules d'information sur la gestion des affaires urbaines; cadres stratégiques et mesures à prendre pour assurer une bonne gestion des affaires urbaines; une publication intitulée *Vers une charte mondiale de l'autonomie locale*;
 - iii) Bulletins de presse. Bulletins de presse sur la gestion des affaires urbaines; Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté;
 - iv) Documentation technique. Bases de données sur les indicateurs urbains, les meilleures pratiques, les bonnes mesures et les actions ayant valeur d'exemple en matière de développement urbain durable;
 - v) Autres activités de fond. Accords avec des organisations et des institutions partenaires sur l'amélioration de la gestion des villes et les stratégies de lutte contre la délinquance urbaine; accords-cadres régionaux sur la prévention et la gestion des catastrophes;
- c) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*

Missions consultatives sur le développement urbain durable et la bonne gestion des affaires urbaines (à la demande des gouvernements); série d'activités de renforcement des capacités à l'intention des autorités locales concernant le développement urbain durable et la bonne gestion des villes (ateliers et séminaires); consultations de municipalités sur la bonne gestion des affaires urbaines; 12 projets sur le terrain concernant le développement urbain durable; cinq projets sur le terrain concernant la reconstruction des établissements humains.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 13.45 Un montant de 3 595 500 dollars, faisant apparaître une diminution de 312 700 dollars, serait nécessaire pour financer les postes indiqués au tableau 13.13 ci-dessus. Les ressources en personnel demandées correspondent aux ressources inscrites au budget de 1998-1999 au titre des sous-programmes 2 et 3, à l'exception d'un poste P-5 et d'un poste P-2 qu'il est proposé de transférer du sous-programme à la Direction exécutive et à l'administration et d'un poste d'agent local qu'il est proposé de redéployer du sous-programme 2 au sous-programme 1 (Un logement convenable pour tous). Les transferts proposés entrent dans le cadre de la restructuration du programme.

Autres dépenses de personnel

- 13.46 Le montant de 252 200 dollars demandé à ce titre et qui correspond à un accroissement des ressources permettrait d'engager, au titre du personnel temporaire non affecté aux réunions, un administrateur de la classe P-5 et un agent local pour une durée équivalant à 20 mois de travail en vue de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'administrateur serait chargé d'établir des documents de fond pour préparer la session extraordinaire et de coordonner les activités et autres contributions liées à la préparation de la session, comme par exemple des réunions mondiales et régionales. L'agent local aiderait l'administrateur dans sa tâche.

Consultants et experts

- 13.47 Le montant de 522 200 dollars, faisant apparaître une augmentation de 365 800 dollars, qui est demandé à ce titre, se répartirait comme suit :
- a) Un montant de 154 000 dollars, correspondant à une augmentation de 45 800 dollars et résultant du transfert de ressources sous forme de services de consultants auparavant affectées à la Direction exécutive et à l'administration, permettrait de financer des services de consultants spécialisés pour réaliser les produits suivants : rapport à la Commission des établissements humains sur le thème de la gestion des affaires urbaines; rapport sur l'état des villes dans le monde (*Global State of World Cities, 2001*), qui serait présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale; *Vers une charte mondiale de l'autonomie* locale; rapport sur les mesures à prendre et les cadres stratégiques à mettre en place pour assurer une bonne gestion des affaires urbaines; accords avec des organisations et des institutions partenaires sur l'amélioration de la gestion des villes et la lutte contre la délinquance urbaine; série de manuels sur le renforcement des structures et des institutions locales intervenant dans la gestion des affaires urbaines;
 - b) Un montant estimé à 368 200 dollars et correspondant à une augmentation de 320 000 dollars serait nécessaire pour financer des réunions de groupes d'experts à savoir : i) 48 200 dollars (montant inchangé) au titre de l'organisation de deux réunions de groupes d'experts qui seraient consacrées à la campagne mondiale sur la bonne gestion des affaires urbaines et aux politiques et pratiques en la matière; ii) 320 000 dollars (augmentation) au titre de l'organisation de réunions d'experts destinées à préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale : une réunion mondiale et cinq réunions régionales des partenaires du Centre.

Voyages

- 13.48 Le montant de 129 500 dollars, faisant apparaître une augmentation de 90 000 dollars, demandé à ce titre se répartirait de la façon suivante : a) un montant estimatif de 39 500 dollars pour financer la participation du personnel aux réunions organisées par des organismes des Nations Unies, des autorités gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des institutions scientifiques, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires dans le domaine du développement urbain durable; b) un montant de 90 000 dollars (accroissement des ressources) pour permettre au personnel de participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et à des réunions internationales organisées pour préparer cette session quant au fond.

Services contractuels

- 13.49 Un montant de 40 500 dollars (correspondant à un accroissement des ressources) serait nécessaire pour couvrir les frais d'impression de quatre numéros des *Débats d'Habitat* (19 000 dollars), du rapport sur l'état des villes dans le monde (*Global State of the World Cities, 2001*) (8 500 dollars), du document intitulé *Vers une charte mondiale de l'autonomie locale* (8 500 dollars) et les accords-cadres régionaux sur la gestion et la prévention des catastrophes (4 500 dollars). L'accroissement s'explique par le redéploiement, à la suite de la restructuration du programme, de ressources qui étaient affectées au sous-programme 4 dans le budget-programme de 1998-1999.

Frais généraux de fonctionnement

- 13.50 Le montant de 42 300 dollars, correspondant à une augmentation de 19 600 dollars, serait nécessaire pour financer les dépenses de communication. L'augmentation est due à un redéploiement de ressources (voir par. 13.35).

Fournitures et accessoires

- 13.51 Le montant de 29 700 dollars, qui figure au tableau comme un accroissement de ressources, servirait à acheter des articles de papeterie et autres fournitures. Ces ressources proviendraient du transfert de fonds préalablement affectés à la Direction exécutive et à l'administration.

Mobilier et matériel

- 13.52 Les ressources demandées, d'un montant estimatif de 54 500 dollars, correspondent à un accroissement de ressources qui résulterait du transfert de 35 200 dollars auparavant affectés à la Direction exécutive et à l'administration et d'une augmentation nette de 19 300 dollars. Elles serviraient à acheter du matériel pour remplacer 12 ordinateurs et imprimantes devenus obsolètes.

Tableau 13.13

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7, chap. II, part. IV)</p> <p>Les informations communiquées au Comité consultatif ne permettent pas de déterminer clairement si au moment où la Commission des établissements humains a examiné le programme de travail du Centre, elle s'attendait à ce qu'il soit intégralement mis en oeuvre. Le Comité invite donc la Commission à examiner et à évaluer, en tenant compte de la situation financière extrêmement précaire du Centre et de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, les activités et les produits prévus, en particulier les publications (périodiques et autres) afin d'identifier celles qui devraient être supprimées ou dont la parution devrait être reportée (par. IV.59).</p>	<p>Lors d'une réunion commune des groupes de travail sur le financement et l'administration et sur le programme de travail, tenue en juin 1998, le Comité des représentants permanents a été informé de l'état d'avancement du programme de travail du Centre pour 1998-1999, et, plus précisément, de la façon dont il était affecté par la réduction du financement fourni par la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. La direction du Centre a expliqué qu'elle examinait le programme de travail, afin de définir, autant que possible, des moyens de réduire les dépenses, sans compromettre pour autant les activités et les produits que la Commission considérait comme prioritaires. Les mesures prises à cette fin ont consisté notamment : a) à imputer certaines des dépenses à des programmes financés par affectation spéciale; b) à réduire le nombre de réunions consultatives et de consultations avec les partenaires et le nombre d'ateliers; c) à mieux cibler l'utilisation des fonds provenant du budget ordinaire; d) à réduire les dépenses d'impression et de diffusion en utilisant plus largement, pour les publications techniques, les ressources de l'Internet; e) à différer ou fusionner certains produits.</p>

Ces mesures ont permis de réduire encore les dépenses d'appui au programme financées par les ressources générales de la Fondation, sans affecter les activités prioritaires des sous-programmes 1, 2 et 3. Cependant, les incidences financières les plus importantes, pour la Fondation, concernent toujours le sous-programme 4, et en particulier les activités de l'Observatoire mondial des villes, les activités d'information et les travaux statistiques.

Rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/51/884)

Le Centre revoit actuellement son programme pour satisfaire aux obligations découlant d'Habitat II. Le nouveau programme devrait être plus clairement défini, mieux intégré et associer étroitement la recherche et la coopération technique. Il devrait également intégrer les attributions des bureaux extérieurs à la structure d'ensemble du programme (SP-96-002-1) (par. 51).

En 1998, le Centre est passé par un vaste processus d'examen et de revitalisation, en réponse aux observations contenues dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne et dans le rapport d'évaluation établi par les quatre pays. C'est à la faveur de ce processus qu'a été formulée, en novembre 1998, une stratégie de revitalisation d'Habitat, qui a servi de base au nouveau programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001. Comme ces rapports préconisaient un recentrage et une plus grande intégration, le nouveau programme de travail ne comprend plus que deux sous-programmes qui correspondent pleinement aux deux thèmes du Programme pour l'habitat. Le programme de travail sera exécuté en fonction de priorités complémentaires et interdépendantes portant sur des activités normatives (recherche) et des activités de coopération technique. L'activité des bureaux extérieurs s'intégrera pleinement dans les deux sous-programmes.

Le secrétariat du Centre devrait être réorganisé en fonction des grands axes du programme. Toute réorganisation devrait cadrer avec la structure du programme et ses éléments administratifs devraient être complémentaires. Il faudrait également tenir compte des contraintes imposées par la modicité des ressources, et éviter de disperser les crédits sur des unités de petite taille (SP-96-002-2) (par. 52).

Le secrétariat du Centre est en cours de réorganisation en fonction de la stratégie définie pour revitaliser Habitat et en fonction du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001.

Les attributions des divers éléments administratifs, ainsi que la structure hiérarchique et les liens existant entre eux devraient être clairement définis, dans un document distribué à l'ensemble du personnel (SP-96-002-3) (par. 53)

La recommandation sera appliquée aussitôt que la nouvelle structure du Centre aura été mise en place.

Le renforcement des activités régionales devrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie bien définie et respecter les critères fixés par la Commission des établissements humains à sa cinquantième session dans la résolution 15/7 (SP-96-002-4) (par. 54).

Comme indiqué plus haut (SP-96-002-1), les activités des bureaux de terrain font désormais partie intégrante du programme de travail de l'exercice biennal 2000-2001 et sont conformes aux directives de la Commission des établissements humains.

Les pouvoirs délégués aux hauts fonctionnaires et aux chefs de division devraient être dûment étayés et leurs responsabilités et obligations de rendre compte énoncées clairement (SP-96-002-5) (par. 55).

Cette recommandation et les recommandations SP-96-002-2 et SP-96-002-3 sont appliquées conjointement.

Il faudrait établir un mécanisme de contrôle et d'évaluation de l'exécution des tâches et faire rapport à ce sujet directement au chef du Centre. Ce mécanisme devrait être habilité à évaluer l'utilité, la qualité et l'impact des analyses techniques et des recherches effectuées par Habitat, ainsi que les activités de coopération technique et la mesure dans laquelle elles atteignent les objectifs de l'organisation, et être doté des moyens nécessaires à cette fin (SP-96-002-6) (par. 56).

La recommandation est appliquée. Le système de contrôle comprend un exercice d'auto-évaluation qui a été mené à bien durant l'exercice biennal 1996-1997.

Habitat devrait distinguer les fonctions d'examen préalable des fonctions de contrôle et d'évaluation (SP-96-002-7) (par. 57).

La recommandation est appliquée. Les fonctions d'examen préalable des projets ont été dissociées des fonctions de suivi et d'évaluation. Un Comité d'examen des projets a été créé et fonctionne correctement.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/53/5/Add.8, chap. II)

Le Comité recommande à l'Administration d'établir les états financiers en se conformant aux normes comptables pour le système des Nations Unies (par. 16).

La recommandation a été prise en compte et le Centre l'examinera avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi et avec la Division de la gestion et de la comptabilité au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en vue de sa prise en compte dans les états financiers provisoires pour 1998, s'il y a lieu.

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à faire respecter strictement les instructions administratives (par. 18).

La recommandation a été acceptée et prise en compte dans les états financiers provisoires pour 1998.

Le Comité recommande à l'Administration de réévaluer la nécessité de maintenir une réserve de fonctionnement, comme les instructions administratives le prévoient (par. 20).

La recommandation a été acceptée et sera prise en compte dans les états financiers provisoires pour 1998.

Le Comité recommande à l'Administration de revoir la base de sa stratégie de collecte de fonds, en vue d'accroître le volume des contributions, en particulier autres qu'à des fins spécifiées (par. 28).

On continue à s'efforcer d'augmenter les contributions autres qu'à des fins spécifiées.

Le Comité considère que les retards apportés à l'exécution des projets compromettent largement les objectifs. Il recommande à l'Administration d'étudier les causes des retards importants pris par l'exécution des projets et de faire le nécessaire pour y remédier (par. 36).

Les causes des retards sont analysées au cas par cas. Les coordonnateurs et les administrateurs de programme ont reçu pour instruction d'analyser les raisons de ces retards et de prendre des mesures correctives pour les réduire au minimum.

Le Comité recommande à l'Administration de fixer un calendrier prévoyant la clôture des comptes des projets peu après la fin des opérations (par. 38).

Les administrateurs de programme ont reçu pour instruction de réduire le délai qui s'écoule entre la fin des opérations des projets et la clôture de leurs comptes, délai qui en principe ne doit pas dépasser deux ans.

Le Comité recommande, pour assurer un bon suivi des projets, de conserver au siège du Centre tous les dossiers concernant les projets réalisés par les bureaux de terrain afin qu'il soit possible de la contrôler convenablement (par. 39).

Les pièces et comptes importants relatifs aux projets exécutés par les bureaux de Rio de Janeiro et de Fukuoka sont désormais communiqués au Centre.

Le Comité recommande à l'Administration de faire conserver toute la documentation dans les dossiers des projets et développer les informations contenues dans les avis de clôture afin d'y inclure toutes les indications sur l'exécution des projets nécessaires pour l'évaluation des résultats (par. 41).

Les coordonnateurs des différents groupes ont reçu pour instruction de tenir à jour une documentation complète sur les projets et de veiller à les évaluer.

Le Comité recommande à l'Administration d'arrêter rapidement la politique de l'organisation en matière de vente de publications (par. 47).

Le Comité des publications et de l'information a arrêté une politique des ventes de publications du CNUEH.

Le Comité recommande de faire le nécessaire pour savoir les coûts de production effectifs et les dépenses connexes, afin de mieux maîtriser les coûts et de fixer le prix des publications en connaissance de cause (par. 49).

Tous les travaux d'impression sont effectués par l'atelier d'imprimerie de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui, pour l'exécution des contrats, est le moins disant.

Le Comité recommande de passer les marchés dans la transparence, conformément au règlement financier, et d'obtenir les approbations requises avant l'attribution des contrats (par. 53).

Tous les contrats sont examinés par l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour le compte du CNUEH.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH)

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001

